Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 48 (1977)

Heft: 10: Forêts et bois

Rubrik: Bulletin d'information de l'ADEP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bulletin d'information de l'ADEP

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU DISTRICT DE PORRENTRUY

Octobre 1977 Nº 6

Publié grâce à la collaboration de l'ADIJ

Responsable de la rédaction : D. Jeanbourquin

Adresse: ADEP, fbg Saint-Germain, tél. 066 66 46 42, 2900 Porrentruy

Après une fructueuse assemblée générale

Le 15 juin 1977, l'Association pour le développement économique du district de Porrentruy a tenu sa 3º grande assemblée générale. Cent trente personnes, parmi lesquelles M. François Lachat, président de l'Assemblée constituante, M. Jean Jobé, préfet, de nombreux maires et députés, et les représentants des communes du district ont participé aux débats.

Dans son rapport, M. Ernest Parietti, président, releva les nombreuses activités de l'ADEP et souligna que la conjoncture demeurait difficile, plusieurs centaines d'emplois ayant été supprimés dans la région au cours de l'année dernière. Parmi les activités citées, relevons un cours d'informations économiques pour les élus d'Ajoie, une assistance aux communes et aux entreprises pour résoudre les problèmes économiques, la création de Botec SA à Boncourt (agence de dédouanement et transports internationaux). En outre, l'ADEP travaille à la réalisation d'une « usine relais » qui pourra accueillir des industries venant s'implanter chez nous, durant cinq ans en location, en attendant soit qu'elles rachètent soit qu'elles construisent leur propre usine. L'ADEP veille aussi à ce que les terrains achetés par le canton à Bourogne ne soient pas revendus sans l'accord de la Commission suisse du port de Bourogne. Enfin, par son président, l'association participe aux études de la région Jura.

L'assemblée entendit ensuite les différents rapports des présidents de commission.

Structures et finances

M. Robert Salvadé, directeur de la Banque cantonale, présenta le rapport de la commission des structures et finances. Cette commission travaille au financement de l'ADEP, et réalise des études juridiques et financières pour les différents projets de l'association.

Zone intercommunale

M. Etienne Fueg, directeur de l'Ecole professionnelle, rapporta pour la commission des zones industrielles. Sur 14 sites possibles, 11 ont été abandonnés, puis deux autres après de nombreuses séances avec les Conseils communaux intéressés. Finalement, c'est à Courgenay qu'une zone intercommunale sera créée. L'ADEP et la commune ont acquis par droit d'emption environ 15 hectares de terrain. La discrétion était nécessaire pour éviter la spéculation.

Recherche d'industries

M. Antoine Artho, député, rapporta pour la commission « recherche d'industries ». Cette commission a réalisé une enquête sur les locaux et terrains disponibles en Ajoie et élabore un fichier sur la production des entreprises du district. Un document est en voie de réalisation. Il sera adressé aux entreprises de l'extérieur susceptibles de s'implanter chez nous.

Commercialisation des produits agricoles

M. Robert Frund, secrétaire de la Société d'agriculture d'Ajoie, présenta le rapport de la commission qui s'occupe de la commercialisation des produits agricoles. Des actions sont prévues pour le lait, la viande et les œufs. Un abattoir coopératif est à l'étude alors que pour le lait, le Jura, premier producteur de la Fédération laitière bâloise devrait pouvoir être associé plus étroitement à la mise en valeur des produits laitiers.

Résidences secondaires

M. Bernard Varrin, député, présenta le rapport de la commission des résidences secondaires. La création d'une société anonyme est prévue. Par ailleurs, la commission est prête à fonctionner comme bourse d'échanges pour l'achat et la vente des immeubles.

Port franc

M. Pierre-Norbert Bosset présenta le rapport de la commission du port franc. Il s'agit de constituer une société d'entreposage et de port franc dans le district. Les études sont conduites en collaboration avec la commune de Boncourt.

Commission des transports

Enfin, M. Pierre Etique, député, présenta le rapport de la commission des transports qui tend à établir une politique globale des transports (route - rail - voie d'eau) pour le district et déclenche également des actions ponctuelles notamment pour la sauvegarde de la gare internationale de Delle.

Comptes et nominations

M. François Mertenat, constituant, présenta ensuite les comptes de l'ADEP. Les cotisations des communes se montent à 9300 fr. et celles des particuliers à 7336 fr. Les cotisations des communes sont réservées sur un fonds spécial pour des actions concrètes. L'association vit pour le surplus grâce à des libéralités. L'assemblée adopta les comptes et le budget, ainsi que les cotisations après rapport des vérificateurs.

MM. Martin Oeuvray, maire de Chevenez et député, et André Nicol, de Porrentruy, furent élus vérificateurs. Puis M. Salvadé fut nommé membre du comité de l'ADEP (qui comprend 15 personnes) pour renforcer le bureau composé de MM. E. Parietti, président, F. Claude, secrétaire, E. Fueg et D. Jeanbourquin, et désormais R. Salvadé, membres.

Trois exposés

L'assemblée entendit ensuite trois exposés qui furent suivis de discussions. MM. Pierre Etique et Gabriel Theubet, vice-présidents de l'ADEP, parlèrent de la Transjurane, alors que M. Daniel Jeanbourquin présentait le projet d'Office de développement économique du futur canton (ODEJ) préconisé par l'ADEP, l'ADIJ et diverses associations.

Les travaux de l'ADEP: une zone industrielle intercommunale à Courgenay?

Lors de la récente assemblée générale de l'ADEP, M. Etienne Fueg, président de la commission des zones industrielles, a informé les membres de l'association au sujet d'une étude en cours visant à constituer une vaste zone industrielle intercommunale à Courgenay. Des droits d'emption sur une surface de plus de quinze hectares ont d'ores et déjà été signés avec les propriétaires concernés.

Pourquoi une zone intercommunale?

La commission des zones industrielles de l'ADEP a été créée il y a plusieurs années. Elle est présidée par M. Etienne Fueg, de Porrentruy. Sa mission a été définie ainsi : créer une ou plusieurs zones industrielles à vocation « régionale » dans le district de Porrentruy, en collaboration avec les communes. Très vite, il est apparu nécessaire en effet de constituer une ou deux zones industrielles importantes, car les petits terrains industriels offerts par la plupart de nos communes ne sont pas aptes à recevoir des industries d'une certaine dimension. Par ailleurs, pour pouvoir bénéficier pleinement des possibilités offertes par la loi cantonale sur le développement économique, il était nécessaire de mettre sur pied une zone intercommunale. Cette solution offre en outre l'avantage de répartir les retombées directes d'une telle réalisation (fiscalité notamment) sur toutes les communes qui voudront bien jouer le jeu.

Quatorze sites étudiés

Partant de ces prémisses, la commission a consacré les années 1975 et 1976 à diverses démarches et études. On a procédé notamment au recensement des sites possibles en Ajoie. Quatorze ont été retenus. Onze d'entre eux ont été rapidement abandonnés en raison de contraintes relatives à la protection du paysage et des eaux, à la nature du sol, à la topographie des lieux, à la situation géographique, etc. De nombreuses séances ont eu lieu avec les communes con-

cernées. L'incertitude en ce qui concerne le futur tracé de la Transjurane a conduit à l'abandon de deux des trois derniers sites retenus.

Signature de droits d'emption

Le site restant est situé à Courgenay; grâce à la collaboration très active de cette commune et aux études réalisées les années précédentes, la commission a pu entrer dans une phase concrète de ses travaux au début de l'année 1977. La commission, qui comprend outre M. Etienne Fueg, président, MM. Gérard Oeuvray, urbaniste, Marcel Hubleur, directeur de banque, et Gabriel Theubet. maire de Porrentruy, pour l'ADEP, et MM. Ernest Cerf, maire, Donzé, Eyer et Jolidon, conseillers communaux, pour la commune de Courgenay, a pris divers contacts avec les propriétaires concernés. Ces contacts ont été pris avec la plus grande discrétion afin d'éviter toute spéculation sur les terrains concernés. Ils ont abouti à la signature de droits d'emption valables durant quatre ans pour une superficie d'environ 15 hectares. Une discussion entre les représentants de l'ADEP, de la commune de Courgenay, de la Société d'agriculture d'Ajoie et des agriculteurs concernés a permis d'aplanir certaines oppositions de principe et de régler quelques problèmes particuliers concernant l'un ou l'autre exploitant. Grâce à la collaboration de la commune, à la compréhension des propriétaires et des agriculteurs, cette phase délicate visant à l'achat des terrains a donc pu être réglée au mieux des intérêts de la collectivité, tout en respectant les intérêts légitimes des propriétaires et agriculteurs concernés.

La commission dispose maintenant, grâce aux droits d'emption signés, de quatre ans pour régler tous les problèmes relatifs à cette réalisation. Durant ce temps, les terrains concernés sont à l'abri de toute spéculation.

Problèmes à résoudre

Les problèmes à résoudre ont fait l'objet d'une énumération lors de la récente assemblée générale de l'ADEP. Ils sont les suivants :

- études techniques diverses (contraintes du site, accès route-rail, hypothèse d'aménagement, influence sur le village de Courgenay, estimation des coûts);
- problème de remaniement parcellaire (solutions à trouver aux problèmes des exploitants agricoles, création d'une zone « compacte »);
- étude juridique sur la société à créer en vue de l'achat des terres (éventuellement syndicat de communes);
- étude du financement (application des lois sur le développement économique, budget d'investissement et de fonctionnement, préparation du dossier en vue du subventionnement);
- fiscalité: étude de la répartition fiscale entre les communes qui participeront à la zone;

Autoroute: I'A 36 progresse

Le 1er juillet dernier, les autorités françaises ont inauguré le tronçon Montbéliard-Séchin de l'autoroute A 36 qui, en 1980, reliera Mulhouse à Beaune. Long de 49 km., ce nouveau tronçon s'ajoute aux 50 km. déjà en service entre Mul-

- partenaires de la zone : informer les communes et d'autres partenaires possibles ;
- définir la vocation industrielle de la zone (et donc de notre district);
- prospection des premiers « clients » de la zone (industries désireuses de construire en Ajoie).

Votations communales

Une fois ces diverses études réalisées (elles sont déjà presque toutes commencées) une société à but spécifique pourra être constituée, probablement avec les communes qui s'intéresseront à participer à cette réalisation d'importance régionale. Ce qui nécessitera des votations communales. Après quoi les terrains pourront être définitivement achetés et équipés au fur et à mesure des besoins (vente des premiers lots).

Un atout supplémentaire

Il s'agit donc d'un travail de longue haleine, qui nécessitera encore plusieurs mois de travail. Une fois réalisée, cette zone intercommunale constituera un atout nouveau pour inciter des entreprises à construire en Ajoie. Grâce à l'aide prévue par la loi sur le développement économique, les conditions d'implantation seront financièrement intéressantes. Par ailleurs, la solution intercommunale évite la concurrence entre les collectivités publiques régionales (prix de terrain, fiscalité, etc.).

house et Montbéliard. Le 1er juillet 1978, un nouveau tronçon sera inauguré entre Séchin et Besançon-Ouest. A relever que l'aménagement de l'autoroute A 36 se fait plus rapidement que selon le calendrier prévu.